

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 20 juin 2023**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 19  
Votants : 22  
Absents : 4  
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,  
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,  
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,  
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique,  
M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice,  
M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique  
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Absent excusé : M. Didier BELLOC

---

**Objet : Urbanisme - Rétrocession Le hameau des Mazes**

---

Mme le Maire présente le dossier.

Lors du projet d'aménagement du hameau des Mazes, il a été convenu la rétrocession à titre gratuit, au profit de la commune, des espaces communs du lotissement, parcelles AI 650 (45 m2) et 656 (483 m2), aménagés et dénommés Le Jardin d'Alice, par le prometteur Promécia.

Les travaux d'aménagement étant terminés, il est proposé d'autoriser cette rétrocession au profit de la commune à titre gratuit.



Le jardin d'Alice  
Parcelles AI 650 et 656



Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** à la présente rétrocession au profit de la commune à titre gratuit des parcelles AI 650 et 656, aménagées et dénommées Le jardin d'Alice
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de propriété.

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES